

Climat des affaires et flux entrants d'IDE en Algérie : évolution et causalité

Dr. ALOUACHE Ouarda * Dr. AIT TALEB Abdelhamid **

ملخص:

حاولنا من خلال هذه الورقة تحليل ترتيب الجزائر حسب معامل تقييم مدى ملائمة القيام بالأعمال الذي يعد سنويا من طرف المشروع المعروف بدوينغ بيزنس التابع للبنك العالمي و تطور التدفقات الداخلة للاستثمار الأجنبي المباشر. وقمنا باستعمال اختبار قرانجر من أجل اختبار وجود علاقة سببية من عدمها بين المتغيرين المذكورين سابقا. و من خلال دراستنا للعلاقة استخلصنا أن ليس هناك علاقة سببية بين المتغيرين من الاتجاهين.

الكلمات المفتاحية: - مناخ الأعمال - الاستثمار الأجنبي المباشر - اختبار قرانجر للسببية - ترتيب دوينغ بيزنس - التحليل بالمركبات الأساسية

Abstract:

Through this paper, we analyzed the evolution of the positions obtained by Algeria, according to the classification elaborated annually by World Bank, and the evolution of incoming FDI flows in Algeria, by studying the causal relationship between these two variables. The results of this paper show the non-existence of a causal relationship, in both directions, between these two variables in the case of Algeria.

Key words: - Business climate - Foreign direct investment - Test of causality of Granger - Doing Business classification - Principal Component Analysis.

* Maître de Conférence - B - Université M'hamed Bouguerra, Boumerdès.

** Maître de Conférence - A - Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou.

Introduction

L'économie algérienne est financée essentiellement par des revenus pétroliers. Ces rentrées fiscales dépendent toujours des cours de pétrole caractérisés, en permanence, par des fluctuations. Les dernières baisses des cours du pétrole ont généré un climat d'inquiétude chez tous les algériens, notamment chez les responsables politiques.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'Algérie est dans l'obligation de diversifier son économie, afin d'éviter aux générations futures de subir les mêmes crises que celles que nous avons déjà connues auparavant (choc pétrolier de 1986) ou celle que nous vivons aujourd'hui en 2017.

Cependant, la diversification nécessite certainement la mise en place d'un certain nombre de dispositifs qui facilitent la création de nouvelles entreprises, l'accompagnement ou la mise à niveau de celles qui existent déjà et qui activent dans des secteurs stratégiques définis par le conseil national de l'investissement CNI qui est l'organe chargé de définir les stratégies et des priorités pour le développement.

La création et la consolidation des entreprises sont des opérations qui nécessitent des financements colossaux et leurs disponibilités fait défaut aujourd'hui en Algérie, à cause de la crise. Et Pour attirer des investisseurs étrangers ou encourager des entrepreneurs locaux, l'amélioration du cadre d'investissement et de l'environnement des affaires est plus qu'indispensable. Ceci, afin de préparer une assise solide pour passer d'une économie rentière à une économie qui peut être, en même temps, rentière et diversifiée.

Nous avons analysé, à travers ce papier, l'évolution des positions obtenus par l'Algérie, selon le classement élaboré annuellement par la Banque Mondiale « Doing Business », et l'évolution des flux entrants d'IDE en Algérie, en étudiant la relation de causalité entre ces deux variables. A cet effet, nous avons reparti notre travail en trois axes : dans le premier, nous avons présenté un certain nombre de définitions relatives au climat

d'investissement et à l'environnement des affaires en général, tout en analysant l'évolution des positions de l'Algérie, selon l'indice de Doing Business de 2007 à 2017, afin d'évaluer les points faibles de l'appréciation de faire des affaires en Algérie. Le deuxième axe est consacré à l'analyse de l'évolution des flux entrants d'IDE en Algérie de 1980 à 2015. Enfin, en appliquant le test de causalité de Granger, nous avons testé la relation de causalité entre l'évolution du climat des affaires et l'évolution des flux entrants d'IDE en Algérie, durant la période allant de 2007 à 2017.

I - Évolution du climat des affaires en Algérie (2007-2017)

En général, on définit le climat d'investissement comme étant l'ensemble des lois régissant l'environnement institutionnel du business en général et qui facilitent la bonne perception ou la bonne appréciation de faire des affaires par l'investisseur. Cet ensemble de lois est en rapport avec le développement de l'investissement, mais aussi il permet de voir plus clair un certain nombre de choses en rapport avec le processus de création d'entreprises, l'encouragement de l'emploi, le foncier industriel, le fond de développement, la monnaie, le développement des exportations...

Il est donc très important de concevoir des politiques d'investissement de qualité, car ces dernières influencent, directement sur les décisions des investisseurs, petits ou grands, nationaux ou étrangers **(1)**. Il convient également d'accorder une attention particulière à l'application de ces lois relatives à l'investissement, l'existence de lois ne suffit pour améliorer le climat des affaires mais il est aussi très important de les mettre en appliquer sur le terrain.

La Banque Mondiale définit le climat d'investissement «comme étant l'ensemble des facteurs locaux influençant les opportunités et les incitations qui permettent aux entreprises d'investir de façon rentable, de créer des emplois et de développer leurs activités». Cette définition inclut la stabilité et la sécurité, la réglementation et la fiscalité, les

finances et l'infrastructure, la main-d'œuvre et le marché du travail. Cette approche est développée de façon plus détaillée par la BM à travers DB.

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), il existe dix domaines politiques qui influent directement sur l'investissement à savoir : les politiques d'investissement, la promotion et l'aide à l'investissement, la politique commerciale, la politique de la concurrence, la politique fiscale, la gouvernance d'entreprise, le comportement des entreprises, les ressources humaines, le développement du secteur financier et l'infrastructure et la gouvernance publique.

Indices usuels de l'appréciation du climat des affaires

Tab n° 01 : Indices usuels de mesure de facilité à faire des affaires

Indice	Critères retenus
forum économique mondial de DAVOS	-Exigences de base : Institutions, Infrastructure, Stabilité macro-économique, Santé et enseignement primaire ; -Moteurs de développement : Enseignement Supérieur et formation, efficacité du Marché des biens, efficacité du Marché de travail, efficacité du Marché financier, Aptitude technologique, Taille du marché ; -Innovation & sophistication : Sophistication des affaires, Innovation.

Doing Business de la BM	Création d'entreprises ; Obtention d'un permis de construire ; Raccordement à l'électricité ; Transferts de propriété ; Exécution des contrats ; Obtention de Prêts ; Protection des investisseurs minoritaires ; Paiement des Taxes et Impôts ; Commerce transfrontalier ; Règlement de l'insolvabilité.
----------------------------	---

Source : Site internet de ces deux organismes

Dans le monde aujourd'hui, il existe plusieurs organismes qui s'intéressent à l'étude de l'appréciation du climat d'investissement et d'environnement des affaires dans certains pays. Le tableau précédent présente les deux les plus utilisées.

En général, quel que soit l'indice utilisé pour mesurer l'appréciation à faire des affaires ; il y a toujours concordance dans l'appréciation générale : un pays est classé soit dans le groupe d'économies performantes, soit dans le groupe caractérisé par des défaillances.

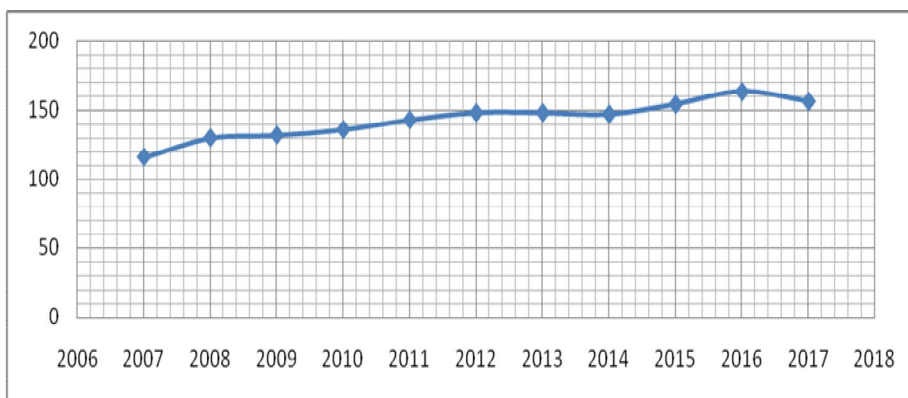
Analyse des résultats du classement de l'Algérie selon DB

Selon le rapport de DB de l'année 2017, l'Algérie occupe la cent-cinquante-sixième place. Par rapport au classement de DB 2016 (163^{ème} place), elle a gagné sept places. Par rapport aux quatre ensembles de critères retenus ici sur les dix que la Banque Mondiale utilise dans le calcul de son indice, l'Algérie est bien classée dans le domaine relatif à l'obtention de permis de construire (par rapport aux autres domaines) : elle est passée à la 77^{ème} place alors qu'en 2015, elle était classée à la 127^{ème} place. La figure suivante illustre l'évolution du classement global de l'Algérie et les autres classements selon quatre domaines retenus ici.

A titre de comparaison par rapport aux pays du Moyen Orient et d'Afrique du Nord (MENA), l'Algérie a obtenu la 15^{ème} place sur un total de 20. Ceci dit, trois-quarts des pays de la région MENA sont mieux

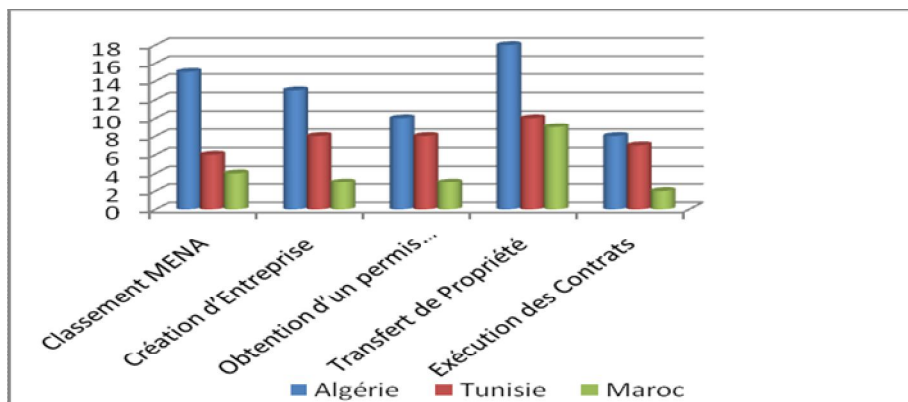
placés par rapport à l'Algérie pour attirer les investisseurs. La position de l'Algérie au rang du 3^{ème} quartile a lui permet dépasser en classement uniquement un quart des pays de la région MENA. Le meilleur score obtenu par l'Algérie, selon DB 2017, est celui relatif à l'exécution des contrats, comme le montre la figure suivante :

Figure n° 01 : Facilité à faire des affaires en Algérie, DB (2007-2017)



Source : Elaboré sur la base des données du Site du Projet Doing Business

Figure n° 02 : Classement de l'Algérie et certains pays de MENA



Source : Elaboré sur la base du rapport Doing Business 2017

Il ressort aussi de la figure n° 2 que l'Algérie a obtenu de mauvais classements en matière de faciliter à faire des affaires selon le rapport DB 2017. Il manifeste que de tels classements ne pourraient que contribuer

négalement à l'attractivité des investisseurs. Ce qui freinerait davantage le processus de substitution aux importations et de diversification économique qui représente la préoccupation majeure des décideurs.

La majorité des pays de la région MENA se retrouvent toujours à la queue du classement de DB et tous les pays de cette région devraient mobiliser davantage l'investissement privé (local et étranger) pour se doter de nouveaux moteurs de croissance et de dynamisme économiques.

Analyse des données du classement de l'Algérie selon DB

Dans cette partie, la méthode ACP est appliquée sur les données du projet DB relatives à l'évolution du classement de l'Algérie durant la période allant de 2007 à 2017, selon quatre domaines retenus. A cet effet, la matrice des données est composée de 4 variables, à savoir : Création d'Entreprise, Obtention d'un permis de construire, Transfert de Propriété et Exécution des Contrats, et de 11 individus représentant les années.

Dans l'ensemble « Création d'entreprises », l'Algérie est classée en 2017 à la 142^{ème} place, sur les 190 pays sélectionnés, avec un gain de 3 places par rapport à l'année 2016. En ce qui concerne le critère « transfert de propriété », l'Algérie est classée 162^{ème} en 2017, ce qui lui a fait perdre une place par rapport à l'année précédente. Par rapport à l'ensemble « Exécution des contrats », l'Algérie est passée de la 61^{ème} place en 2007 à la 102^{ème} en 2017, donc une forte régression dans ce domaine.

Tableau n° 02 : Indice KMO et test de Bartlett

Mesure de précision de l'échantillonnage de Kaiser-Meyer-		0,643
Test de sphéricité de Bartlett	Khi-deux approximé	15,926
	ddl	6
	Signification de Bartlett	0,014

Source : Résultats obtenus à l'aide du logiciel SPSS

Etude de la possibilité de factorisation des données collectées

Selon cette méthode, il convient de tester l'adéquation des données, afin de s'assurer de leur factorisation. A cet effet, la matrice des corrélations anti-image, test de sphéricité de Bartlett ou test de Kaiser-Meyer-Oklin peuvent bien renseigner sur la possibilité de factorisation (2).

Les résultats présentés dans le tableau n° 02 ci-dessus indique que les solutions de factorisation sont acceptables, car la valeur de KMO est comprise entre 0,3 et 0,7 ; ce qui permettrait de dire que les variables retenues forment un ensemble cohérent. Toutefois, le test de Bartlett donne une probabilité de 0,014 qui permet de rejeter l'hypothèse nulle, selon laquelle toutes les corrélations sont nulles, mais au seuil de 20%, cette hypothèse est acceptée.

Extraction des facteurs

Une fois que la possibilité de factorisation est confirmée, l'extraction des facteurs doit se faire en s'appuyant, soit sur la règle de Kaiser-Guttman (3), soit sur le test du coude (ou de l'éboulis) ou encore sur le critère du pourcentage de variance.

Tableau n° 03 : Variance totale expliquée

Composante	Valeurs propres initiales			Extraction Sommes des carrés des facteurs retenus			Somme des carrés des facteurs retenus pour la rotation		
	Total	% de la variance	% cumulés	Total	% de la variance	% cumulés	Total	% de la variance	% cumulés
1	2,444	61,091	61,091	2,444	61,091	61,091	2,437	60,918	60,918
2	1,034	25,846	86,936	1,034	25,846	86,936	1,041	26,018	86,936
3	0,389	9,737	96,673						
4	0,133	3,327	100,000						

Source : Résultats obtenus à l'aide du logiciel SPSS

La part d'inertie expliquée (la variance totale extraite) par les deux premiers facteurs est de 87% comme le montre le tableau n° 03, ce qui

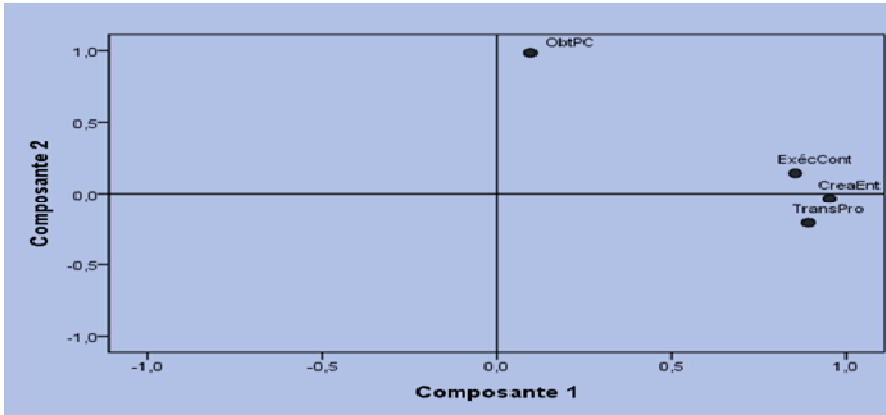
représente un pourcentage acceptable dans ce cas.

Il convient de noter ici, qu'il y a uniquement deux valeurs propres supérieures à un et les deux autres sont très faibles, c'est-à-dire ces dernières ne contiennent pas suffisamment d'information pour être retenues et le test du coude (ou de l'éboulis) donne aussi le même nombre de valeurs propres à retenir. Selon ces deux critères, la représentation des données se fera donc uniquement à l'aide des deux premiers axes qui expliquent 87% de la variance, donc presque la totalité.

Détermination des groupes de variables homogènes

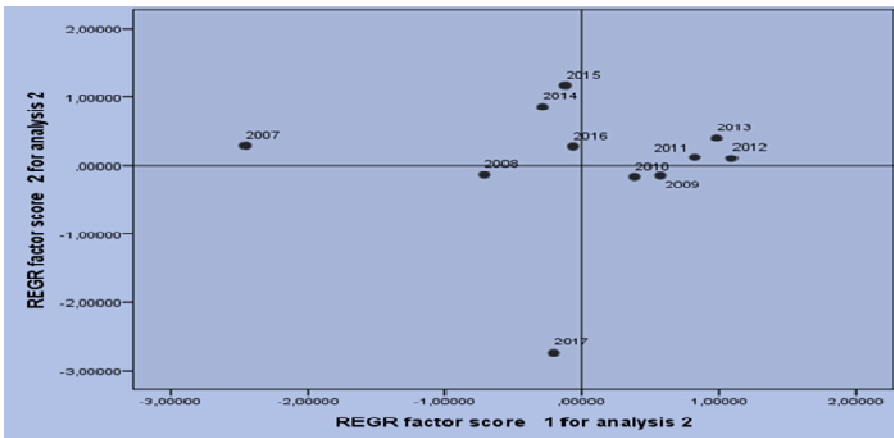
Sur la figure n° 04, toutes les variables semblent être bien représentées, car elles sont toutes proches du cercle. Cette figure montre que le premier axe bien tiré par les trois variables représentant l'évolution du classement annuel DB de l'Algérie en matière de création d'entreprises, d'exécution des contrats et de transfert de propriété. Ces trois variables forment donc le premier groupe de variables homogènes dans lequel les classements n'ont pas vraiment été améliorés. Le second axe est bien tiré par une seule variable qui représente le domaine de l'obtention d'un permis de construire. Donc le second groupe est constitué uniquement de cette variable, comme le montre son image sur la figure suivante. Cette variable interprète le domaine où la position de l'Algérie s'est nettement améliorée.

Figure n° 03 : Représentation des variables



Source : Résultats obtenus à l'aide du logiciel SPSS

Figure n° 04 : Représentation des individus



Source : Résultats obtenus à l'aide du logiciel SPSS

Individus responsables de la composition des groupes de variables

Afin de repérer les individus qui sont responsable de la composition de ces deux groupes de variables homogènes, représentons tous les individus sur les deux axes, comme le montre la figure numéro (04) ci-haut.

La représentation des individus (Années) sur les deux axes retenus

initialement, permet de repérer les individus qui sont à l'origine de la composition des deux groupes de variables homogènes. Ainsi, par rapport à l'axe 1, on voit que les individus (2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013) forment un groupe qui est relativement proche du premier axe ce qui signifie que l'Algérie a obtenu les plus mauvais classements en 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 dans les trois domaines représentés par les variables homogènes (premier groupe). Les meilleures performances de l'Algérie, dans ces trois domaines, sont enregistrées en 2007 et en 2008. Toutefois, un autre groupe d'individus composé de l'année 2014, 2015, 2016 et 2017 est très proche du deuxième axe, ce qui signifie que l'Algérie, dans le domaine de l'obtention d'un permis de construire, est mieux classée en 2017, mal classée en 2014, 2015 et 2016.

L'appréciation du climat des affaires dans un pays donné est mesurée par un indice qui regroupe, en général, plusieurs domaines de la vie de l'entreprise. Toutes les approches usuelles visent la déréglementation, c'est-à-dire la réduction ou la suppression de certaines procédures réglementaires, mises en œuvre par les différents Etats, afin de faciliter de faire des affaires aux investisseurs locaux ou étrangers.

II- Évolution de l'investissement direct étranger (IDE) en Algérie (1980-2015)

Selon le rapport de l'OCDE(4), l'investissement direct étranger se définit comme un investissement réalisé par une entité résidente d'une économie dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise résidente d'une autre économie. Les investissements directs étrangers en Algérie étaient considérés comme une menace pour la souveraineté nationale et perçus comme de sérieux rivaux pour la firme locale, mais avec l'avènement de la mondialisation et la libéralisation du commerce international, l'Algérie à l'instar de tous les pays en voie de développement a revu sa vision vis-à-vis des IDE.

Au niveau mondial, les investissements directs étrangers ont gagné en

maturité et en complexité, grâce à leur importante croissance enregistrée vers la fin des années 1980. Les différents pays (développés ou en voie de développement) ne considèrent plus les implantations d'entreprises étrangères sur leur territoire comme une menace ou un danger, bien au contraire, l'investissement direct étranger est désormais perçu comme un facteur bénéfique à l'économie d'accueil. Il contribue davantage à l'amélioration de la performance économique des pays hôte et contribue au processus de rétablissement de son équilibre financier et permet d'augmenter par conséquent sa compétitivité à l'échelle internationale.

En Algérie, depuis 1963 à ce jour, le cadre juridique de l'investissement a connu de multiples changements. En ce qui concerne l'accueil des IDE en Algérie, son cadre juridique a été mis en place (5) au début des années 80 en assouplissant le code de l'investissement. Selon Ghis(2007), on distingue de grandes périodes pour les IDE en Algérie : une période allant de l'indépendance jusqu'au début des années 80 ; caractérisée par un rejet total, parce que le terrain n'était pas propice à l'accueil de ces derniers, qui sont considérés comme une menace à la souveraineté nationale. Une deuxième période allant du début des années 80 à nos jours, caractérisée par une évolution croissante des flux entrants, comme le montre la figure n° 06. Les flux d'IDE entrants durant la deuxième période (durant les 15 premières années, de 1981 jusqu'au 1995) étaient très négligeables et leur montant moyen ne dépassait pas les 10 millions de Dollars. Toutefois, à partir de 1996, ils commencent à croître d'une manière relativement significative, notamment au courant de toute la décennie 2000 et de 2010 jusqu'au 2014 avec une moyenne annuelle de 1675 millions de dollars.

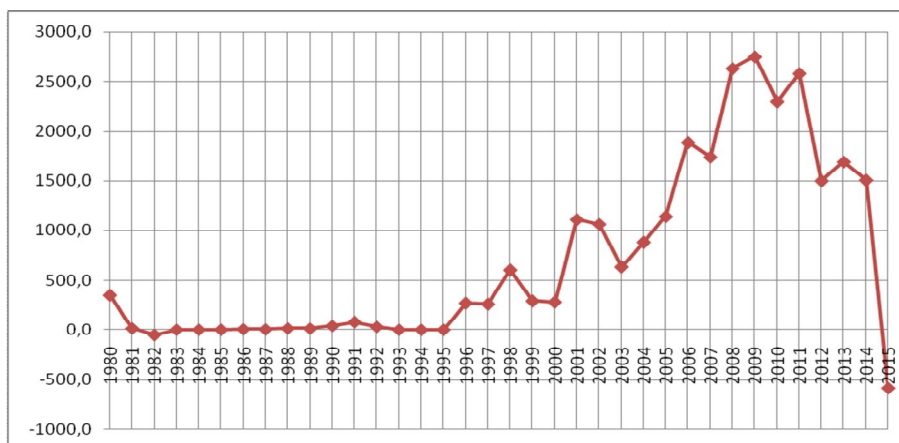
Cependant, le flux entrant des IDE était négatif en 2015 (-587,314 millions de Dollars), ce qui signifie que les stocks d'IDE ont diminué. Cette situation a été déjà enregistrée auparavant en 1982 (il y a 32 ans) où ces derniers ont connu une légère baisse autour de 53,6 millions de Dollars, mais pas autant que celle enregistrée en 2015, la baisse de 1982

représente presque un dixième de celle enregistrée en 2015.

Ce désinvestissement net des acteurs étrangers en Algérie en 2015 est dû, selon un document de la direction générale du Trésor public Français publié sur son site internet (6), à la prise de participation majoritaire par l'État algérien des actions de Djezzy détenues par VimpelCom en janvier 2015 pour un montant de 2,6 Milliards de Dollars. Selon ce document, les IDE entrants en Algérie pouvaient facilement poursuivre leur progression habituelle enregistrée au cours des deux années précédentes.

Durant la période s'étalant de 2002 à 2012, tous les secteurs de l'économie ont relativement bénéficié, d'une manière directe ou indirecte, de l'évolution sensible du flux entrant d'IDE. Selon l'agence nationale de développement de l'investissement ANDI, ces investissements ont touché pratiquement tous les grands secteurs de l'économie : à l'image du secteur industriel qui a bénéficié de 74,61% des flux globaux de cette période en atteignant plus de 599 200 millions de Dinars. En deuxième position, vient le secteur du tourisme, qui a bénéficié d'un montant important de près 167 118 millions de Dinars. Le graphique suivant montre la répartition des projets d'investissement étrangers réalisés par secteur d'activité durant la période (2002 - 2012)

Figure n°5 : Evolution d'IDE entrants en Algérie (1980-2015)



Source : Data base de la CNUCED.

Tableau n° 04 : Répartition des projets d'investissements étrangers

Secteurs d'activité	Montant en millions DA	%
Industries	599 200	74,61%
Services	167 118	20,81%
Btph	12 082	1,50%
Transport	3 991	0,50%
Agriculture	887	1%
Sante	6 192	0,77%
Tourisme	13 587	1,69%
Total	803 057	100 %

Source : Site de l'ANDI

Les récentes réformes juridiques pour améliorer le climat des affaires en Algérie

L'Algérie a adopté en 2016 un nouveau texte de loi **(7)** relatif à la promotion de l'investissement afin de remédier à toutes les lacunes en matière de législation régissant l'investissement dans le but d'améliorer davantage les conditions d'attractivité. Ce nouveau texte de loi modifie l'ordonnance d'août 2001 relative à la promotion de l'investissement et il repose essentiellement sur trois axes principaux, afin de relancer l'investissement productif en Algérie :

- Amélioration du cadre relatif à la régulation de l'investissement direct étranger (IDE), tout en mettant en adéquation le système d'incitations et la politique économique du pays ainsi que la révision du dispositif institutionnel.

- Recentrage des missions de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement ANDI qui est devenue une entité ayant comme missions l'aide à l'investissement et l'aide à l'entreprise tout en adoptant une nouvelle organisation.

– L'extirpation de la règle 51/49% régissant l'investissement étrangers en Algérie du code de l'investissement en l'intégrant dans la loi de finance. Ce qui veut dire que cette règle sera régie par la loi de finance et laissée à l'appréciation des parlementaires chaque année, lors des débats au niveau des deux chambres.

En mars 2017, six textes d'application ont été publiés dans le journal officiel **(8)**, afin de clarifier les modalités d'application du nouveau texte de loi relatif à la promotion de l'investissement en Algérie. Avec la mise en application du texte de loi 16-09 relative à la promotion de l'investissement, les autorités publiques revoient un certain nombre de choses jugées comme responsable des mauvais classements obtenus chaque année par l'Algérie en matière de facilitation à faire des affaires (selon l'indice Doing Business ou selon l'indice de DAVOS). A cet effet, à travers le premier texte **(9)**, la réorganisation de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement est revue (avant ses attributions sont fixés par le décret de 2006). Le deuxième texte **(10)** vise la fixation des listes négatives, des seuils d'éligibilité et des modalités d'application des avantages aux différents types d'investissement. Le troisième **(11)** fixe les modalités d'enregistrement des investissements ainsi que la forme et les effets de l'attestation qui s'y rapportent. Le quatrième **(12)** fixe le montant et les modalités de perception de la redevance pour traitement de dossiers d'investissement. Le cinquième **(13)** porte sur le suivi des investissements et les sanctions applicables pour le non-respect des obligations et des engagements souscrits. Le sixième **(14)** fixe les modalités d'application des avantages supplémentaires d'exploitation accordés aux investisseurs qui créent plus de 100 emplois.

III-Impact du climat des affaires sur le flux des IDE en Algérie (2007-2015)

Les facteurs qui déterminent l'attractivité des IDE dans les pays en développement, ont fait l'objet de nombreuses études. Assiedu (2001),

Steglitz (2002), Dupuch (2004), Mold (2004), Catin et Van Huffel (2004) ont tenté de mettre en relation les IDE avec un certain nombre de variables macroéconomiques.

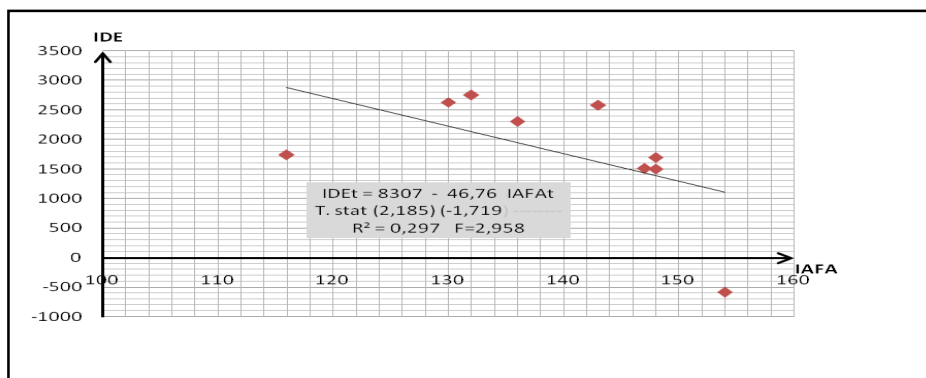
En Algérie également de nombreuses recherches ont été réalisées sur les IDE, mais celles ayant tenté de mettre en lumière les facteurs déterminant l'attractivité des IDE sont très limitées et on peut les compter sur le bout des doigts. L'étude de Dani El Kebir Maachou et Hafid Ilias (15), nous semble être la plus proche de notre étude. Ces derniers ont étudié la relation entre les IDE et cinq variables représentant les caractéristiques économiques à savoir : l'ouverture économique (l'ensemble des exportations et des importations/ PIB) ; les dépenses publiques ; la taille du marché ; le produit intérieur brut du pays dans l'année t ; le taux de change réel. Leur modèle s'écrit :

$$IDE_t = a_1 + a_2 PIB_t + a_3 DEP_t + a_4 OUV_t + a_5 TAIL_t + a_6 CHANG_t + e_t$$

A travers ce travail, nous allons étudier la relation entre l'évolution de l'indice de l'appréciation de faire des affaires selon DB (IAFA) et le flux entrant des IDE en Algérie durant la période (16) allant de 2007 à 2015.

Posons l'équation $IDE_t = f(IAFA_t)$ qui interprète cette relation et représentons le nuage de points sur deux axes de coordonnées.

Figure n° 06 : Représentation de la relation entre les IDE et L'IAFA



Source : Elaborée selon les données de Doing Business et de la CNUCED

L'ajustement d'un nuage de points, représentés dans un système d'axes, par une droite ou, plus généralement, par une courbe, est essentiel pour vérifier la qualité de l'ajustement linéaire et choisir la méthode adéquate d'estimation des paramètres de la relation. Dans notre cas, selon la figure ci-dessus qui représente le nuage des points interprétant la relation entre les IDE et L'IAFA, l'ajustement linéaire de ce nuage est d'une qualité très faible, comme le montrent les résultats de l'estimation de la relation par la méthode des moindres carrés ordinaires, présentés dans la figure n°07. Autrement dit, ce modèle, sur le plans statistique (au seuil de 5%) est rejeté selon le test de Student, le test de Fisher) et le coefficient de détermination

Cependant, afin de tester l'existence (ou l'inexistence) d'une relation de causalité entre ces deux variables, le test de Granger est utilisé. A travers ce test, nous allons infirmer ou confirmer l'existence d'impact-effet suite à l'évolution de l'indice d'appréciation de faire des affaires sur l'évolution du flux entrant des IDE en Algérie.

Selon les résultats présentés dans le tableau n° 05 suivant, on conclut qu'il n'y a aucune relation de causalité à court terme **(17)** entre l'évolution de l'indice d'appréciation de faire des affaires selon DB et l'évolution du flux entrant des IDE en Algérie. En d'autres termes, la valeur de l'indice de l'appréciation de faire des affaires en (t-2) n'a pas d'effet sur la valeur du flux entrant d'investissement direct étranger en t.

Tableau n° 05 : Résultat du test de causalité de Granger

Pairwise Granger Causality Tests			
Date: 04/20/17 Time: 21:08			
Sample: 2007 2015			
Lags: 2			
Null Hypothesis:	Obs	F-Statistic	Prob.
IAFA does not Granger Cause IDE	7	0.44824	0.6905
IDE does not Granger Cause IAFA		0.06478	0.9392

Source : Résultats obtenus par Eviews

Discussion des résultats

Nos résultats complètent ceux déjà trouvés par Dani El Kebir Maachou et Hafid Ilias (18). Selon les résultats de ces deux auteurs concernant la relation de causalité entre la variable endogène (IDE) et chacune des cinq variables macroéconomiques exogènes retenues sont : il y a une relation de causalité, au sens de Granger dans les deux sens, uniquement entre les IDE et la variable ouverture économique (au seuil de 5%) et une relation de causalité dans un seul sens entre les IDE et le taux de change, c'est-à-dire, l'évolution du taux de change réel cause l'évolution des IDE, mais l'évolution des IDE ne cause pas l'évolution du taux de change réel en Algérie. Par rapport aux autres variables retenues dans le modèle (les dépenses publiques, la taille du marché et le produit intérieur brut) les résultats obtenus révèlent l'inexistence de relation de causalité entre ces trois variables exogènes et la variable endogène.

Conclusion

L'Algérie, à l'instar de la plupart des pays de la région MENA, se retrouve souvent en bas des classements globaux (DB ou DAVOS.). Selon le classement DB, l'Algérie a gagné sept places en 2017 avec sa 156^{ème} place par rapport au classement 2016 avec 163^{ème} place.

L'ACP appliquée sur les données concernant l'évolution du classement de l'Algérie durant la période allant de 2007 à 2017, selon les quatre domaines retenus, a montré que l'Algérie a enregistré ses meilleures performances en 2007 et en 2008 dans trois domaines, à savoir la création d'entreprises, l'exécution des contrats et le transfert de propriété, contrairement au domaine « obtention des permis de construire » qui a connu sa meilleure performance en 2017 suite à l'amélioration du cadre juridique régissant ce domaine, particulièrement la réduction de la durée d'octroi du permis de construire.

En Algérie, on fait référence à deux périodes concernant l'évolution de IDE : la première commence de l'indépendance jusqu'au début des années 80, caractérisée par un rejet total des IDE, car ces derniers sont considérés comme une menace à la souveraineté nationale. Une deuxième période, favorable aux IDE, commence de début des années 80 à nos jours.

L'étude de la relation de causalité entre l'évolution de l'indice de l'appréciation de faire des affaires selon DB (IAFA) et le flux entrant d'IDE en Algérie, durant la période allant de 2007 à 2015, a montré l'inexistence de relation de causalité au sens de Granger. Autrement dit, l'évolution de l'indice de l'appréciation de faire des affaires calculé par la Banque Mondiale à travers son projet Doing Business en (t-2) n'a pas d'influence sur l'évolution du flux d'IDE de l'année en cours.

Références bibliographique :

-
- (1) Carole Biau et Mike Pfister, Créer un environnement favorable à l'investissement et au développement durable, rapport de l'OCDE 2015, P. 163
 - (2) Manu CARRICANO et Fanny Poujol, Analyse de données avec SPSS, édition PEARSON, Paris, 2008, P. 57.
 - (3) Manu CARRICANO et Fanny Poujol, op-cit. p. 57

(4) Rapport annuel sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : La responsabilité des entreprises : renforcer un instrument unique, Éditions OCDE, Paris, 2010, P.78

(5) Ghris Abdenour. L'investissement direct étranger, in revue des sciences économiques de gestion et de commerce, n° 16, pp. 27- 41, Université d'Alger, 2007.

(6) <http://www.tresor.economie.gouv.fr/> consulté le 25/02/2017

(7) Loi n° 16-09 du 03 aout 2016 sur la promotion de l'investissement, JORA n° 46.

(8) Journal officiel de la république algérienne n° 16 du 8 mars 2017.

(9) Décret exécutif 17-100 du 5 mars 2017

(10) Décret exécutif n°17-101 du 5 mars 2017

(11) Décret exécutif n°17-102 du 5 mars 2017

(12) Décret n°17-103 du 5 mars 2017

(13) Décret exécutif n°17-104 du 5 mars 2017

(14) Décret n°17-105 du 5 mars 2017

(15) Dani El Kebir Maachou et Hafid Ilias, Investissement direct étranger en Algérie : attractivité et opportunité, In revue Maghrébine d'Economie & Management, n° 02. Université de Mascara et le (CEDIMES), 2015.

(16) Le choix de cette période est seulement justifié par l'existence de données concernant l'indice de Doing Business.

(17) on ne peut pas considérer ici long terme parce que le nombre d'observations est insuffisant pour étudier la relation à long terme « la cointegration »

(18) Dani El Kebir Maachou et Hafid Ilias, op-cit. p. 10